



Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 10 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 04 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Martine GIRE Christine PEGHAIRE, et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER et Yvon DARNE

Absents excusés: Mesdames Françoise DOUBLET et Claudine PASTRE, et Messieurs Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente Monsieur Didier ROBERT, Maire de Vézeaux et Président du SGEB. Ce dernier fait une présentation rapide du rôle actuel du SGEB dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Conformément à la loi NoTRE, à compter de 2026, la compétence eau et assainissement sera obligatoirement transférée aux Communautés de communes ou d'agglomération. Dans ces conditions le SGEB ne pourra plus exercer sous sa forme juridique actuelle. Il est donc nécessaire de créer un nouveau syndicat unifié. C'est donc les différentes hypothèses que M. ROBERT a présenté au Conseil, en répondant aux questions des conseillers.

À 21h00, M. ROBERT ayant terminé son intervention, a quitté la salle du Conseil.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023**
- 2- **Délibération : SGEB - motion en faveur d'un syndicat unifié. Dans la perspective de l'échéance 2026, une réflexion est en cours sur la création d'un syndicat unifié à l'échelle des 5 syndicats primaires et du SGEB. Afin de connaître la tendance des communes, il est proposé à toutes les communes isolées comme celles membres d'un syndicat primaire, d'émettre un avis via une motion. L'ensemble des syndicats est également amené à se positionner, certains d'entre eux l'ont déjà fait favorablement. À ce jour, plusieurs retours sont favorables à cette motion**
- 3- **Délibération : suite à la délibération n° 2023/04/27 (avis du conseil municipal sur l'éventualité d'achat d'un immeuble à vocation commerciale) et afin de faciliter l'installation d'un porteur de projet pour la reprise du commerce, il serait nécessaire de procéder à la restauration du rez-de-chaussée**
- 4- **Avis du CM : souscription d'un emprunt à hauteur de 100 000 € sur le budget principal pour l'achat d'un immeuble à vocation commerciale (cadastré B 182) et la restauration du rez-de-chaussée**
- 5- **Divers**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ajouter une délibération concernant la réfection d'un regard des eaux usées situé près de la RD21. Les conseillers présents, à l'unanimité, acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de la séance du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : SGEB - motion en faveur d'un syndicat unifié. Dans la perspective de l'échéance 2026, une réflexion est en cours sur la création d'un syndicat unifié à l'échelle des 5 syndicats primaires et du SGEB. Afin de connaître la tendance des communes, il est proposé à toutes les communes isolées comme celles membres d'un syndicat primaire, d'émettre un avis via une motion. L'ensemble des syndicats est également amené à se positionner, certains d'entre eux l'ont déjà fait favorablement. À ce jour, plusieurs retours sont favorables à cette motion

M. le Maire fait la lecture de la motion proposée par le SGEB afin de connaître l'avis des différentes communes sur le projet de syndicat unifié.

M. le Maire propose une délibération de soutien à cette motion. Avis favorable de l'ensemble des conseillers.

3 : Délibération : suite à la délibération n° 2023/04/27 (avis du conseil municipal sur l'éventualité d'achat d'un immeuble à vocation commerciale) et afin de faciliter l'installation d'un porteur de projet pour la reprise du commerce, il serait nécessaire de procéder à la restauration du rez-de-chaussée

Le projet est d'acheter l'immeuble à vocation commerciale et faire les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée, pour ensuite louer à un porteur de projet (bar, tabac, dépôt de pain, petite épicerie...). Dans ce cadre, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer auprès de la Préfecture et de la Région les dossiers de demande de subventions. À l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre ce dossier.

4 : Avis du CM : souscription d'un emprunt à hauteur de 100 000 € sur le budget principal pour l'achat d'un immeuble à vocation commerciale (cadastré B 182) et la restauration du rez-de-chaussée

M. le Maire demande l'avis du Conseil concernant la souscription d'un emprunt de 65 000 € sur le budget principal, comme cela a été prévu dans le budget primitif présenté lors du dernier Conseil municipal.

Avis favorable à l'unanimité des conseillers.

5 : délibération concernant la réfection d'un regard des eaux usées situé près de la RD 21

Le locataire de la parcelle B 855, située au bourg, a demandé à M. le Maire la possibilité de refaire le regard d'eaux usées situé à la sortie de sa parcelle, vers la RD 21, car il a des problèmes avec ses véhicules lorsqu'il sort de chez lui.

M. le Maire a demandé un devis à la société Chambon S.A. : 2 660 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à réaliser les travaux.

6 : DIVERS : élections sénatoriales

Pour les élections sénatoriales prochaines, il est imposé par la Préfecture de désigner les représentants de la commune (1 titulaire et 3 suppléants) lors d'un Conseil municipal le vendredi 9 juin 2023. En cas d'absence de quorum le 9 juin, le conseil se réunira le mardi 13 juin (sans tenir compte de quorum). M. le Maire demande à chaque conseiller de bien vouloir noter ces dates dans leur agenda.

7 : DIVERS : panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente

Le projet est toujours à l'étude.

8 : DIVERS : Travaux d'agrandissement de la classe élémentaire

L'architecte a déposé le permis de construire auprès du service instructeur.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire
Gilles BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER